

Report du terme d'exécution



Offre publique d'achat de BASF Handels- und Exportgesellschaft mbH pour toutes les actions nominatives en mains du public de Ciba Holding AG

Situation initiale

Le 1^{er} octobre 2008, BASF Handels- und Exportgesellschaft mbH, Ludwigshafen am Rhein, Allemagne («**BASF**»), a publié une offre publique d'achat («**l'Offre d'achat**» ou «**l'Offre**»), selon les articles 22 et suivants de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, pour toutes les actions nominatives de Ciba Holding AG, Bâle («**Ciba**»), d'une valeur nominale de CHF 1 chacune (les «**Actions Ciba**»), en mains du public. Le prix offert est de CHF 50 net par Action Ciba, après déduction du montant brut d'éventuels événements dilutifs intervenant avant l'exécution de l'Offre, comme détaillé dans le prospectus de l'Offre du 1er octobre 2008 (le «**Prospectus de l'Offre**»).

Dans le rapport intermédiaire définitif du 3 novembre 2008, BASF a déclaré que l'Offre avait abouti sous réserve de la réalisation des conditions résolutives (cf. chiffre B.6 (*Conditions*) du Prospectus de l'Offre). Dans le résultat final définitif publié le 20 novembre 2008, BASF a reporté le terme d'exécution de l'Offre à 4 mois au maximum dès l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation, c'est-à-dire jusqu'au 14 mars 2009, étant donné qu'à cette date les conditions résolutives n'étaient pas encore réalisées. Simultanément, l'exécution de l'Offre a été envisagée pour le premier trimestre 2009.

L'exécution de l'Offre présuppose entre autres l'obtention d'autorisations de la part des autorités de la concurrence compétentes, dont la Commission européenne de la concurrence et la U.S. Federal Trade Commission (cf. chiffre B.6(b) du Prospectus de l'Offre). Certaines autorisations n'ont pas encore été accordées, respectivement ont été ou seront accordées à des conditions qui doivent être réalisées avant que l'Offre d'achat puisse être exécutée. A l'heure actuelle, BASF part du principe que ces autorisations seront accordées, respectivement que les conditions à remplir le seront, env. à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril 2009.

Les autres conditions de l'Offre sont réalisées, à l'exception des conditions résolutives suivantes qui demeurent ouvertes: condition (c) (modification des statuts, abrogation de la clause d'agrément), dans la mesure où les modifications des statuts doivent encore être inscrites au registre du commerce; condition (d) (décision du conseil d'administration de Ciba, inscription de BASF au registre des actions); condition (g) (pas de paiement de dividende, réduction de capital ou décisions similaires de l'assemblée générale de Ciba); condition (h) (aucun nouvel engagement extraordinaire de Ciba); ainsi que condition (i) (aucun jugement ni décision). BASF part du principe que ces conditions seront réalisées d'ici au terme d'exécution de l'Offre.

Report du terme d'exécution

En raison de ces autorisations encore en suspens, BASF a requis une prolongation du terme d'exécution de l'Offre auprès de la Commission des offres publiques d'acquisition (cf. chiffre B.6 (*Conditions*) du Prospectus de l'Offre). Par décision du 11 mars 2009 (disponible sur www.takeover.ch), la Commission des offres publiques d'acquisition a autorisé le report du terme d'exécution de l'Offre. En conséquence, l'exécution de l'Offre est reportée au **9 avril 2009** au plus tard. Si les conditions résolutives ne sont pas réalisées à cette date au plus tard et que BASF n'y a pas renoncé, BASF se réserve la faculté de solliciter un nouveau report de l'exécution de l'Offre auprès de la Commission des offres publiques d'acquisition. Le cas échéant, un tel nouveau report sera publié au même emplacement.

Seconde ligne de négoce

Le négoce en seconde ligne des Actions Ciba présentées à l'acceptation est maintenu. Les dispositions spéciales relatives au négoce sur une ligne séparée relèvent de la Directive 20 de la SIX Swiss Exchange AG.

Restrictions à l'Offre

L'Offre d'achat est soumise à des restrictions décrites dans le Prospectus de l'Offre. Le Prospectus de l'Offre, ainsi que tous les autres documents concernant l'Offre, sont disponibles sur www.basf-info.com.

Banque mandatée

Banque Vontobel AG, Zurich.

Actions nominatives Ciba Holding AG

Numéro de valeur: 581972
ISIN: CH0005819724
Symbole: CIBN

Actions nominatives Ciba Holding AG présentées à l'acceptation (seconde ligne)

Numéro de valeur: 4604230
ISIN: CH0046042302
Symbole: CIBNE

12 mars 2009

Conseiller financier



Banque mandatée



Private Banking
Investment Banking
Asset Management

Performance creates trust